



## Aide financière - Année 2025-2026

Comme parent, vous avez trois options pour vous aider à payer les frais de cotisation annuelle qui sont demandés en début d'année scout (en septembre) et les frais de camp, qui sont demandés à chaque camp saisonnier. Vous pouvez utiliser plus d'une option.

### Première option – Étalement

Vous pouvez étaler le paiement sur une période que vous déterminerez avec la personne responsable de la trésorerie du Groupe. Vous pourrez ainsi faire plusieurs versements, étalés sur plusieurs semaines ou mois, pour payer les frais.

### Deuxième option – Programme d'accessibilité de la Ville de Gatineau

Vous pouvez profiter du programme d'accessibilité de la Ville de Gatineau. Ce programme offre une aide financière pouvant favoriser l'accès aux activités scoutées à moindre coût. Votre revenu familial ne doit pas dépasser 40 000 \$.

### Troisième option – Fonds d'accès au scoutisme de l'Association des scouts du Canada

Vous pouvez bénéficier du Fonds d'accès au scoutisme qui est offert par l'Association des scouts du Canada, qui offre 150 \$ en 2025-2026 pour couvrir les frais annuels. Ce fonds est aussi assorti d'un plafond de revenu familial.

Peu importe l'option que vous choisissez, vous devez envoyer un courriel à [tresorerie@scoutdehull.ca](mailto:tresorerie@scoutdehull.ca), pour que nous puissions vous guider dans les démarches associées à chaque option.

